DEC160646IN2P3

Décision portant nomination de Mme Dominique Marchand-Cealy aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE:

Article 1er

Mme Dominique Marchand-Cealy, chargée de recherche de 1ère classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National de Physique Nucléaire de Physique des Particules, du 1er juin 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet l'enseignement supérieur.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dominique Marchand-Cealy demeure affectée à l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay.

Article 2

Du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2017 Mme Marchand-Cealy, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président Alain Fuchs